



PROGRAMME D'ETUDES

(1) Relations internationales et études diplomatiques de l'UE

ANNEE ACADEMIQUE

2020-2021

SEMESTRE

2

(2) Transatlantic Affairs

TITRE DU COURS

Politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne: stratégie, partenariats, opérations

PROFESSEUR(S) DU COURS

Thierry TARDY

ASSISTANT(E) DU COURS

Victor LE GRIX

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, À OPTION)

(1) Cours à option

(2) Cours à option / Elective course

CREDITS ECTS

4.5

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

1. OBJECTIFS DU COURS

Le cours porte sur la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne, et vise à analyser les objectifs et contraintes de la PSDC en replaçant celle-ci dans le cadre élargi de la gouvernance multilatérale dans le domaine de la sécurité, où l'OTAN, l'ONU et d'autres acteurs institutionnels ou étatiques interagissent. Depuis près de vingt ans, l'UE tente d'asseoir sa 'security actorness' par les opérations civiles et militaires qu'elle a mise en place, mais également par l'affirmation d'une identité de défense, exprimée au cours des dernières années par la Coopération structurée permanente (PESCO) ou le lancement par la Commission du Fonds européen de défense. Ces activités sont porteuses de nombreuses leçons sur la nature de l'UE, ses relations avec l'OTAN, et son aspiration à être un acteur à part entière de la sécurité internationale, telle que réaffirmée dans la Stratégie Globale de 2016.

Le cours combine approche académique et pratique ('policy-oriented'), s'appuie sur des études de cas, et traite de la PSDC et de son environnement selon trois axes principaux :

- la réalité de la PSDC : histoire, dimension politique et intergouvernementale, signification pour l'Union européenne-acteur de la sécurité (notion de 'security actorness'), opérations civiles et militaires, relations UE-OTAN;
- objectifs et réalisations : limites opérationnelles et politiques de la PSDC, approche globale/intégrée, relation civilo-militaire, adaptation aux menaces, relance de l'Europe de la Défense, autonomie stratégique;
- insertion de la PSDC dans un environnement sécuritaire élargi : relations interinstitutionnelles (OTAN, ONU, Union africaine) et transatlantiques, impact du Brexit, degré de politisation, critique de la 'paix libérale', politiques nationales, impact de la Stratégie Globale.



A l'issue de ce cours, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- identifier et comprendre les déterminants de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne, de ses opérations et de ses développements récents (Stratégie globale, PESCO, Fonds européen de défense, développement d'une culture stratégique européenne) ;
- présenter et analyser les mandats, structures décisionnelles, objectifs, et réalisations des opérations et missions de la PSDC ;
- formuler une appréciation critique sur l'état de développement de la PSDC et ses limites politiques et opérationnelles, y compris en référence aux débats académiques ;
- replacer la PSDC dans le contexte plus large de l'action extérieure de l'Union européenne et du lien transatlantique, notamment par l'analyse de la relation entre l'UE et l'OTAN et de la place de l'UE dans l'architecture européenne de sécurité.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Ces objectifs sont liés aux acquis d'apprentissage suivants du programme **Relations internationales et études diplomatiques de l'Union européenne**:

- 1.1 Le(a) diplômé(e) maîtrise les principaux concepts et approches théoriques des relations internationales, études européennes et études diplomatiques pertinents pour l'analyse du rôle de l'Union européenne dans les affaires internationales.
- 1.2 Le(a) diplômé(e) peut décrire, expliquer et illustrer l'état actuel de la recherche scientifique dans le domaine des relations extérieures de l'UE dans un sens large et est capable d'évaluer de façon critique les résultats de cette recherche.
- 1.3 Le(a) diplômé(e) a une bonne connaissance de l'architecture institutionnelle et des processus de prise de décision dans l'UE et en particulier dans les relations extérieures de l'UE.
- 1.4 Le(a) diplômé(e) a acquis une connaissance approfondie des aspects politiques, juridiques et économiques de l'action extérieure de l'UE et peut utiliser ces informations pour contextualiser et interpréter de nouvelles situations.
- 2.2 Le(a) diplômé(e) a une capacité de réflexion critique sur les problèmes dans les affaires internationales et européennes, peut adopter des points de vue bien informés et les communiquer efficacement aussi bien oralement que par écrit, qu'il ou elle travaille de façon autonome ou en équipe.
- 2.3 Le(a) diplômé(e) peut, de façon indépendante, formuler une question de recherche dans le domaine des affaires européennes, trouver, sélectionner et évaluer de façon critique les sources pertinentes, répondre à la question en utilisant des concepts et des méthodes typiques et présenter ses résultats de recherche en ligne avec les règles éthiques de la discipline.
- 2.4 Le(a) diplômé(e) est capable de traiter une grande quantité d'informations dans un court laps de temps et de travailler efficacement et effectivement grâce à la planification, l'organisation, l'établissement de priorités et le respect des délais.
- 2.5 Le(a) diplômé(e) a la maturité intellectuelle et les compétences nécessaires pour évoluer de manière responsable et autonome dans un contexte professionnel au niveau national, européen ou international et la capacité de suggérer une éventuelle action qui contribue à la résolution de problèmes de façon créative.
- 3.1 Le(a) diplômé(e) a acquis une compréhension plus profonde des défis de sécurité ainsi que du rôle de la justice et des valeurs dans des domaines spécifiques de l'action extérieure de l'UE.

Ces objectifs sont liés aux acquis d'apprentissage suivants du programme d'études **Transatlantic Affairs**:

- 1.1. Le(a) diplômé(e) maîtrise les approches théoriques et les concepts les plus importants, en fonction de son domaine de spécialisation, l'économie, des relations internationales et études diplomatiques, des études juridiques et/ou de la science politique, pertinents pour l'analyse des affaires transatlantiques.
- 1.2. Le(a) diplômé(e) peut décrire, expliquer et illustrer l'état actuel de la recherche scientifique dans le champ des affaires transatlantiques, entendu largement, et peut, conformément à son domaine de



spécialisation, apprécier de manière critique les résultats de cette recherche.

- 1.3. Le(a) diplômé(e) a une bonne connaissance, en fonction de son domaine de spécialisation, des systèmes politiques et/ou juridiques, des structures économiques et des principales politiques internes et externes de l'Union européenne et des Etats-Unis.
- 1.4. Le(a) diplômé(e) dispose de connaissances dans les aspects historiques, politiques, légaux et économiques des affaires transatlantiques ainsi que dans les domaines d'action qui revêtent une importance essentielle pour les affaires transatlantiques. Il ou elle peut utiliser ces connaissances pour contextualiser et interpréter de nouveaux développements.
- 2.2 Le(a) diplômé(e) a la capacité de réfléchir de manière critique à des problèmes en matière transatlantique, d'adopter des points de vue éclairés et de les communiquer de manière effective oralement et à l'écrit, en travaillant individuellement ou en groupe.
- 2.3 Le(a) diplômé(e) peut transformer de manière indépendante des problèmes transatlantiques complexes en une question de recherche dans le domaine large des affaires transatlantiques et, en fonction de son domaine de spécialisation, trouver, sélectionner et évaluer de manière critique différentes sources, répondre à la question en utilisant les concepts et les méthodes appropriées et présenter les résultats de la recherche conformément aux règles éthiques en vigueur dans son domaine de spécialisation.
- 2.4 Le(a) diplômé(e) peut traiter une grande quantité d'informations et, en fonction de son domaine de spécialisation, analyser de manière appropriée des sources pertinentes en un temps limité et en suggérant plusieurs actions possibles qui contribuent à résoudre des problèmes d'une manière créative.
- 2.5 Le(a) diplômé(e) a la maturité intellectuelle et les compétences pour prendre des responsabilités et fonctionner de manière autonome dans un environnement professionnel national ou international, particulièrement dans un contexte transatlantique et pour travailler de manière efficiente et efficace par la planification, l'organisation, l'établissement de priorités, le respect des délais, la coopération par-delà les frontières culturelles et l'entretien d'un réseau professionnel.

3. CONTENU DU COURS

Séance 1 : Introduction du cours

Séance 2 : Union européenne, OTAN, ONU – Quelle architecture pour quelles missions ?

Séance 3 : La PSDC : objectifs, réalisations, limites

Séance 4 : Planification et conduite, prise de décision, financement, bases juridiques

Séance 5 : La relance de la PSDC : Fonds européen de la défense, PESCO, développement capacitaire

Séance 6 : Les opérations militaires (I) : compatibilité entre l'UE et l'OTAN

Séance 7 : Les opérations militaires (II) : la PSDC et les 'nouvelles menaces'

Séance 8 : Les nouveaux défis de la gestion civile des crises

Séance 9 : Politiques nationales et opérations multilatérales

Séance 10 : Conclusion : Quel avenir pour les opérations de gestion de crise (UE, OTAN, ONU, Union africaine) ?

Veuillez-vous référer à la page du cours sur l'intranet pour avoir accès au plan du cours complet.

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

- Enseignement interactif combinant présentations par le professeur et participation active des étudiant(e)s
- Exposé oral sur un thème prédéfini par le professeur
- Note de recherche individuelle : une liste indicative de sujets est fournie par le professeur. D'autres sujets peuvent être validés dès lors qu'ils relèvent de la problématique du cours.

Veuillez-vous référer à la page intranet du cours pour plus d'information.



5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Veillez-vous référer à la page du cours sur l'intranet pour avoir accès aux lectures obligatoires et supplémentaires.

6. EVALUATION

- Note de recherche (30%)
- Exposé oral et participation orale en cours (20%)
- Examen écrit final d'une durée de 2h (50%)

Dans le cas d'un examen de rattrapage de seconde session, l'examen écrit (2h) comptera pour 100% de la note.

Veillez-vous référer à la page intranet du cours pour plus d'information.

Le Collège d'Europe se réserve le droit de modifier la prestation et l'évaluation du cours en cas de restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Toute communication du Département à cet égard prévaut sur les informations fournies dans cette fiche ECTS.